

**2012\_B268**

**OBJET : Agriculture et forêt - Programme d'entretien pour l'année 2012 des chantiers forestiers d'insertion réalisés les années précédentes sur la commune d'Aix-en-Provence (Plateau de Bibémus et Montaiguet)**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

**11\_07**

**BUREAU DU 28 JUIN 2012**

Rapporteur : Philippe CHARRIN  
Co-rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Agriculture et Forêt

Objet : Programme d'entretien pour l'année 2012 des chantiers forestiers d'insertion réalisés les années précédentes sur la commune d'Aix-en-Provence (Plateau de Bibémus et Montaiguet).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par Délibération du 4 février 2005, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de développer l'entretien des chantiers d'insertion par l'activité en forêt qui ont été réalisés les années précédentes. Conformément au plan pluriannuel établi, il est nécessaire d'intervenir en 2012 sur les chantiers réalisés les années précédentes sur le territoire de la Commune d'Aix en Provence.

Exposé des motifs :

Par Délibération du 17 décembre 2004, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de développer l'activité d'entretien des chantiers forestiers d'insertion qui ont été réalisés les années précédentes.

En effet, il a été constaté que sur les premiers chantiers effectués, la végétation recommence à prendre de l'importance et que le milieu a tendance à se refermer. Il est donc impératif de réaliser des travaux d'entretien afin de préserver le bénéfice

des interventions qui ont été effectuées initialement, et qui ont permis de réduire la masse de combustible et de créer des ruptures dans les continuités végétales.

Le programme d'entretien pour l'année 2012 prévoit d'intervenir sur les chantiers réalisés sur la commune d'Aix en Provence (Plateau de Bibémus et Montaiguet). La durée d'intervention des travaux sera d'environ 2 mois.

Il convient de rappeler que l'ADREP IE (Association pour le Développement, la Recherche et l'Education Permanente – Insertion par l'Economique) bénéficie d'une subvention annuelle de la Communauté du Pays d'Aix pour la mise en œuvre des chantiers d'insertion dont cette opération fait partie. Le financement de ces travaux d'entretien sera pris sur cette subvention annuelle.

Il est proposé de reconduire le cadre de conventionnement entre l'ADREP IE, la Commune et la Communauté. La Commune apportera une aide logistique et matérielle aux travaux comprenant :

- La mise à disposition d'un local avec des vestiaires et des sanitaires ;
- La prise en charge des repas pour les salariés et le personnel encadrant ;
- L'évacuation des déchets qui pourraient être trouvés sur le chantier.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2001\_A128 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2001 autorisant la création de chantiers d'insertion ;

VU la délibération n° 2005-A025 du Conseil Communautaire du 04 février 2005 autorisant la mise en œuvre de l'entretien des Chantiers d'insertion

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ; et notamment « *prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président* » ;

VU la délibération n°2011\_A209 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 relative à l'attribution d'une subvention à l'ADREP-IE pour la réalisation de chantiers forestiers d'insertion en 2012 ;

VU l'avis favorable de la Commission Forêt en date du 4 juin 2012.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes des conventions pour l'entretien des chantiers d'insertion par l'activité en forêt à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix, l'ADREP IE et la Commune d'Aix en Provence ;
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions et les pièces relatives à l'entretien des chantiers d'insertion par l'activité en forêt sur la Commune d'Aix en Provence.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN  
D'UN CHANTIER D'INSERTION PAR L'ACTIVITE EN FORET  
DE LA COMMUNE DE XXXXXXXXX

**Entre d'une part,**

L'ADREP Insertion par l'Economique  
2, Rue Sévigné – Bât. L'Espigaou - 13090 Aix en Provence  
Représentée par le Président M. Michel FAURE  
Ci-après désignée l'Association pour le Développement, la Recherche et l'Education Permanente,  
Insertion par l'Economique.

**Et d'autre part,**

La COMMUNAUTE du PAYS D'AIX  
Hôtel de Boadès – 8 Place Jeanne d'Arc – 13611 Aix en Provence cedex 1  
Représentée par le Président Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,  
Ci-après désignée la Communauté du Pays d'Aix

**Et**

La COMMUNE de XXXXXXXXX  
Représentée par M. XXXXXXXXX, Maire  
Ci-après désignée la Commune de XXXXXXXXX

Il a été convenu ce qui suit

**OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION :**

Dans le cadre des chantiers d'insertion professionnelle, la présente convention a pour objet de confier à l'ADREP Insertion par l'Economique, qui est le porteur du projet, l'exécution de travaux de débroussaillage sur la Commune de XXXXXXXXX.

**ARTICLE 1 : Descriptif de la nature des travaux réalisés**

L'équipe de l'ADREP IE assurera un certain nombre de travaux forestiers destinés à la valorisation du patrimoine communal. Les actions proposées sont les suivantes :

- le débroussaillage
- l'élagage des branches basses
- l'abattage de certains arbres
- le façonnage des arbres morts et chablis
- le broyage des rémanents.

## **ARTICLE II : Répartition des responsabilités entre les co-signataires**

L'ADREP IE s'engage à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des travaux dans le respect d'une part :

- du Cahier des Charges défini par la Communauté du Pays d'Aix,
- et d'autre part des objectifs du programme des Chantiers d'Insertion dont elle assure l'animation au nom des différents partenaires.

La Communauté du Pays d'Aix, pour sa part, contribue à l'atteinte de l'objectif des Chantiers d'Insertion en permettant aux participants des chantiers de bénéficier d'un terrain de production et de formation entrant dans le cadre de leur programme de travail.

La Commune apportera une aide logistique et matérielle aux travaux comprenant l'accueil des équipes et l'évacuation des déchets qui pourraient être trouvés sur le chantier.

## **ARTICLE III : Modalités d'exécution**

### **Le personnel d'encadrement**

Sur le terrain, l'équipe sera encadrée par un chef de chantier chargé de l'exécution des travaux, du respect des règles de sécurité et de la formation de leur personnel. Un chargé d'insertion de l'ADREP IE assurera le suivi des bénéficiaires afin de pouvoir élaborer avec chacun un projet professionnel.

La Communauté du Pays d'Aix mettra à disposition du chantier, un conseiller technique qui guidera le chantier, en fonction des besoins et de l'avancement des travaux en liaison avec le chef de chantier.

La Commune assurera, en liaison avec la Communauté du Pays d'Aix, le suivi du chantier.

### **Conditions de réalisation**

### **Le matériel**

Les outils professionnels, le matériel et les équipements de sécurité nécessaires à la réalisation des travaux seront fournis par l'ADREP IE pour le bon déroulement du chantier.

### **La formation**

Les situations de production rencontrées serviront de support de formation pratique et d'évaluation figurant dans le programme de formation défini avec le CFPPA de VALABRE, partenaire du projet.

### **Modalités d'exécution**

Dans le cadre de la convention établie entre l'ADREP IE et la CPA et de la subvention attribuée par la CPA à l'ADREP IE pour la mise en œuvre de chantiers d'insertion sur le territoire communautaire en 2012, l'ADREP IE assume sur l'ensemble de la période d'intervention l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de son personnel à savoir :

- les frais de transports des salariés jusqu'au local mis à disposition par la Commune
- la réparation et l'entretien du matériel
- les salaires des ouvriers.

En contrepartie du travail réalisé, la Communauté du Pays d'Aix s'engage à mettre à disposition un conseiller technique pour la réalisation des travaux.

Et la Commune s'engage sur les actions suivantes :

- la mise à disposition d'un camion pour l'évacuation des déchets pouvant être trouvés sur le chantier
- la mise à disposition d'un local (vestiaire, douche, salle de formation) énergie et fluide compris
- la mise à disposition d'un Agent de la Commune pour le suivi du chantier
- la prise en charge des repas pour les salariés du chantier et le personnel encadrant
- la fourniture des autorisations nécessaires aux travaux (autorisations des propriétaires, respect des réglementations,...)
- la présentation du projet devant le conseil municipal, et la signature de la convention en trois exemplaires.

Le coût de chacune de ces actions sera valorisé dans le bilan financier du chantier.

### **ARTICLE IV : Durée et suivi de la convention**

La présente convention est conclue pour une intervention de X mois de ..... à ..... 2012, période au cours de laquelle l'équipe de l'ADREP IE réalisera les travaux.

Chacune des parties se réserve la possibilité de modifier et / ou dénoncer la présente convention si l'une des clauses précitées n'était pas respectée.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Aix en Provence, le

Le Président de l'ADREP Insertion  
par l'Economique

Le Président de la Communauté  
du Pays d'Aix

Le Maire de XXXXXXXX

**M. Michel FAURE**

**Mme Maryse JOISSAINS-MASINI**

**M. XXXXXXXXX**

**OBJET : Agriculture et forêt - Programme d'entretien pour l'année 2012 des chantiers forestiers d'insertion réalisés les années précédentes sur la commune d'Aix-en-Provence (Plateau de Bibémus et Montaiguet)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**02 JUIL. 2012**